

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

17 septembre 2013

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal tenue le **17 septembre 2013** à 19 heures à la salle du conseil, située au 312, rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- M. Lucien Gendron, conseiller
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Alain Boucher, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila assiste à la session.

2013-09-0208

1. Ouverture de la session

La session est ouverte à 19h00 par Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste.

Il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Yannick Bélanger, d'accepter l'ouverture de la session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Constat et lecture de l'avis de convocation

Tel que requis par l'article 153 du Code municipal, le maire, Louis-Marie Bastille, constate que l'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil qui ne seraient pas présents à l'ouverture de la session.

La lecture de l'avis de convocation est faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila.

2013-09-0209

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Jean-Guy Raymond et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-09-0210

4. Choix d'adjudicataire suite à l'appel d'offres public pour travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation et de distribution en eau potable – Réseau d'aqueduc Audet

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été publié le 13 août 2013 via le SEAO (Système Électronique d'Appel d'Offre), et qu'un avis public a été publié dans le journal Info-Dimanche lors de l'édition du 14 août 2013 relativement à des demandes de soumissions pour la réalisation des travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation et de distribution en eau potable du réseau d'aqueduc Audet;

ATTENDU que quatre (4) entreprises nous ont transmis des soumissions avant la date limite du jeudi 12 septembre 2013 à 9h00;

ATTENDU que les résultats de l'ouverture des soumissions sont présentés dans le tableau suivant :

Soumissionnaires	Conformité soumission	Prix total (taxes incluses)
Entreprises Claveau Ltée	Oui	1 231 671,88 \$
Action Progex inc.	Oui	1 048 995,11 \$
Excavations Bourgoin Dickner inc.	Oui	1 167 689,55 \$
Construction BML inc.	Oui	1 189 421,37 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Alain Boucher :

QUE la Municipalité de Saint-Modeste accepte l'offre présentée par «Action Progex inc.» déposée au coût global de 1 048 995,11 \$ taxes incluses conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation à obtenir du MDDEFP;

QUE copie de la présente soit adressée à l'ensemble des soumissionnaires;

QUE le soumissionnaire retenu est invité à prendre contact avec le directeur général de la Municipalité à réception de la présente aux fins de planification des activités découlant de l'octroi du contrat;

QUE les dépenses reliées à l'attribution du présent contrat seront payées à même le règlement d'emprunt N°336, par la TECQ 2010-2013 et éventuellement par l'excédent accumulé non affecté;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-09-0211

5. Choix de soumissionnaires pour achat de tuyauterie et accessoires d'aqueduc – Secteur Audet

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé pour l'achat de conduites et accessoires d'aqueduc pour le raccordement d'un nouveau puits et la réfection du réseau d'aqueduc Audet sur un tronçon du 3^{ème} Rang et de la Rue Audet sur une distance d'environ 1330 mètres;

ATTENDU que les entreprises invitées devaient nous transmettre des soumissions conformes avant la date limite du jeudi 12 septembre 2013 à 9h00;

ATTENDU que la municipalité se réservait le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues;

ATTENDU les résultats de l'ouverture des soumissions représentés dans le tableau suivant :

Fournisseurs	Montant taxes incluses
Distribution Brunet inc.	51 502,68\$
Wolseley inc.	Pas d'offre déposée
Réal Huot inc.	55 979,81 \$
EMCO Corporation	Pas d'offre déposée
MR Boucher inc.	Pas d'offre déposée

ATTENDU qu'une erreur de calcul de quelques centimes s'est glissée dans la soumission de Distribution Brunet inc, le montant total exact de la soumission étant de 51 502,74 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Bélanger appuyé par Jean-Guy Raymond :

Que la Municipalité de Saint-Modeste accepte la soumission présentée par «Distribution Brunet inc.» au coût global de **51 502,74\$** [taxes incluses](#);

Que la fourniture des matériaux devra être assurée en relation avec l'entreprise «Action Progex inc.» qui est le soumissionnaire retenu dans le cadre de l'appel d'offres pour la mise au norme du réseau d'aqueduc Audet par voie de résolution N°2013-09-0210.

Le coût global de l'investissement représente un montant de 49 263 \$ TVQ incluse sera payé à hauteur de 49 263 \$ par l'enveloppe financière accordée dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-09-0212

6. Choix de soumissionnaires pour pavage de routes – Secteur Audet

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé pour la réalisation de travaux de pavage de la Rue Audet et d'une partie du 3^{ème} Rang suite à des travaux de pose de conduites;

ATTENDU que les entreprises invitées devaient nous transmettre des soumissions conformes avant la date limite du jeudi 12 septembre 2013 à 9h00;

ATTENDU que la municipalité se réservait le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues;

ATTENDU que la période de validité des soumissions est de 120 jours;

ATTENDU les résultats de l'ouverture des soumissions représentés dans le tableau suivant :

Fournisseurs asphaltage	Montant taxes incluses
Pavage Réparations Francoeur inc.	Pas d'offre déposée
Construction BML inc.	124 528,27 \$
Constructions Jean-Paul Landry inc.	Pas d'offre déposée

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Margot Perreault :

Que la Municipalité de Saint-Modeste annule le présent appel d'offres sur invitation dans la mesure où le montant du plus bas soumissionnaire conforme dépasse le montant de 100 000 \$ et contrevient donc aux dispositions de l'article 936 du C.M.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. Période de questions à l'intention des gens de la salle

Pas de questions.

2013-09-0213

8. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Jean-Guy Raymond, de lever la session à 19h30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

En signant le présent procès verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,
Maire